



Les Nouvelles de Rostand

ANNEE SCOLAIRE 2022-23 N° 6

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2022

COLLÈGE
JEAN
ROSTAND

THOUARS

DANS CE NUMÉRO :

Editorial	1
C'est la rentrée	1
Covid 19- les mesures sanitaires	2
Bien rentrer en 6ème	2
Les instances de l'établissement	3
Prochaines échéances	3

Editorial

Bonne rentrée à tous !

Une nouvelle rentrée et une nouvelle année scolaire vont commencer, nous les souhaitons le plus « normal » possible, c'est-à-dire les plus proches de ce que nous avons connu avant la pandémie de COVID-19. Une 8ème vague est annoncée pour l'automne. Afin de protéger collectivement les plus fragiles d'entre nous, les **mesures sanitaires** évolueront dans l'établissement conformément au protocole que vous trouverez en page 2 de ce bulletin d'information. Cette pandémie ne nous a pas forcément rassemblés. Les confinements ont augmenté nos tendances individualistes. L'an passé des parents ont répondu à mes appels concernant leur présence dans les instances de l'établissement, je les remercie de leur engagement. Nous avons eu également des soirées thématiques d'informations avec parfois peu ou pas de parents présents, celle notamment concernant les usages des réseaux sociaux par vos enfants, thème pourtant qui nous mobilise tant au collège. Vous le savez, le collège est ouvert à votre présence et a besoin de votre engagement au sein des instances. C'est bien par ce dialogue et votre retour sur le fonctionnement du collège que nous allons permettre à vos enfants de réussir et de préparer leurs futurs choix d'orientation et de métiers. Nous serons présents avec toute **l'équipe du collège toujours très impliquée** pour accompagner votre enfant tout au long des échéances de cette nouvelle année scolaire.

N'hésitez pas à nous solliciter, c'est par la communication que nous pourrions accompagner au mieux votre enfant. Vous trouverez dans ce numéro, le rappel de l'organisation de la rentrée, un résumé du protocole sanitaire en vigueur, des conseils pour les élèves de 6ème (valable aussi pour les plus grands !), un résumé des fonctions des instances du collège ainsi que les échéances à venir pour cette première période. Je vous souhaite une bonne lecture et encore une bonne rentrée 2022 !

Le Principal
H.Boisson-Floc'h

C'est la rentrée !

Rappel des journées de rentrée pour les classes et accueil des familles :

Jeudi 01 septembre - Rentrée des 6 ^{ème} uniquement	
A partir de 8H00 - 8h30	Arrivée des élèves
12h25-14h05	Pause méridienne, repas au service de restauration pour les demi-pensionnaires, sortie pour les externes et retour pour 14h00
17H10	Sortie de tous les élèves
17H10 -18H30	Accueil des parents de 6^{ème}
Vendredi 02 septembre - Rentrée des 5-4-3 ^{ème}	
A partir de 8H00 - 8h30	Arrivée des élèves
8H45 -10H20	Prise en charge par le professeur principal
Toutes les classes, y compris les 6^{ème}, ont cours selon leur emploi du temps PRONOTE dès le vendredi 02 septembre Dès 8H25 ; les 6 ^{ème} en fonction de Pronote (sauf Professeurs Principaux des 5-4-3 ^{ème} absents pour les 6èmes en M1- M2) Dès 10h20 : tous les 5-4-3 ^{ème}	
12h25-14h05	Pause méridienne, repas au service de restauration pour les demi-pensionnaires, sortie pour les externes et retour pour 14h00
Fin des cours selon emploi du temps	
Lundi 12 septembre	Accueil parents de 5^{ème}
Mardi 13 septembre	Accueil parents de 4^{ème}
Jeudi 14 septembre	Accueil parents de 3^{ème}
Horaires pour ces accueils : 17H10 -18H30	Accueil en salle polyvalente des parents par la direction et les professeurs principaux (enjeux de l'année – orientation scolaire...) puis en salle avec les professeurs principaux



Covid-19-les mesures sanitaires

Le ministère a publié les mesures de rentrée en lien avec l'évolution sanitaire : [Année scolaire 2022-2023 : protocole sanitaire et mesures de fonctionnement | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#)

Les collèges et lycées appliqueront le niveau socle (sur 4) du protocole sanitaire à la rentrée 2022. Notre protocole sanitaire actuel répond aux différents niveaux du protocole national.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

Une rentrée plus normale !



Un nouvel Etablissement pour les 6èmes



Bien rentrer en 6ème

C'est le grand jour ! L'entrée en 6^{ème} arrive, un nouvel établissement, plusieurs professeurs ! Il est normal que votre enfant soit parfois déstabilisé. Les équipes enseignantes sont là pour que tout se passe bien, rassurer vos enfants et être à votre écoute. Le professeur principal est bien sûr la personne de référence, mais il y a aussi les autres professeurs et le conseiller principal d'éducation avec l'équipe de la vie scolaire. Notre infirmière scolaire est là aussi pour dialoguer avec votre enfant.

La pause méridienne est le moment indispensable pour se ressourcer. Votre enfant doit profiter de ce moment de répit avant d'attaquer l'après-midi.

De retour à la maison, il est important de bien rythmer sa soirée : un temps de décompression, qui comprend le goûter, Le temps du travail personnel vient ensuite. L'essentiel est d'avoir une heure limite à ne pas dépasser pour commencer ses devoirs.

s'organiser sur la semaine ! chaque soir, il faut faire les devoirs pour le lendemain, mais aussi penser à s'avancer parfois pour la semaine d'après. il faut avoir également le réflexe de reprendre les cahiers de la journée pour mémoriser ce qui a été fait et faciliter l'apprentissage. En sixième, le travail à la maison ne doit pas prendre plus d'une heure, mais sans perturbation extérieure.

Dormir ! l'heure du coucher est importante. Les collégiens ont aussi besoin de beaucoup dormir, d'où la nécessité de se coucher à des heures fixes pendant la semaine, voire même pendant le week-end. Un manque de sommeil est en effet très préjudiciable sur la concentration le lendemain.

Pour l'équilibre, en dehors du collège, des activités sportives ou culturelles sont importantes, mais il ne faut pas qu'il en fasse plus d'une ou deux... les moments où il relâche la pression sont importants.

Nous souhaitons à votre enfant une bonne rentrée au collège Jean Rostand !

Les instances de fonctionnement de l'établissement

Le Conseil d'Administration (CA) :

Instance décisionnelle : Le Conseil d'Administration est l'organe de délibération et de décision du collège. Il se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins 3 fois par an. Il participe à la vie de l'établissement en votant certaines décisions, mais peut également être consulté pour avis.

Quelques décisions soumises à son vote :

- le projet d'établissement,
- le budget et le compte financier,
- le règlement intérieur de l'établissement,
- le plan de prévention de la violence incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement,
- les décisions qui relèvent de l'autonomie de l'établissement en matière pédagogique et éducative,
- les orientations relatives à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves,
- la programmation et les modalités de financement des voyages scolaires,
- l'adhésion à tout groupement d'établissements ou la passation des conventions et des contrats dont l'établissement est signataire.

Les parents d'élèves sont informés des décisions prises au travers des « Comptes-rendus du CA ».

La Commission Permanente (CP) :

Instance consultative : La commission permanente, est une émanation du conseil d'administration. Elle a pour mission principale de préparer le conseil d'administration. Elle est obligatoirement saisie des questions touchant à l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement. Les conclusions et avis qu'elle émet sont présentés au conseil d'administration par le chef d'établissement.

Le Conseil de Classe :

Instance de suivi de la scolarité : Il est composé du chef d'établissement, des professeurs de la classe, du conseiller principal d'éducation (CPE), des délégués élèves, des délégués parents d'élèves et éventuellement du conseiller d'orientation, de l'infirmière scolaire, du médecin scolaire ou encore de l'assistante sociale. Il se réunit au moins 3 fois par an pour examiner les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves ainsi que pour faire un suivi sur la scolarité et les résultats des élèves. Il se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité de l'élève.

Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) :

Instance de prévention : Le CESCE est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui doit contribuer à la préparation de tous les élèves à l'apprentissage de la vie en société, à la construction d'attitudes et de comportements responsables vis à vis de soi, des autres et de l'environnement. Il conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif qui s'intègre au projet de l'établissement scolaire avec quatre missions :

- Contribuer à l'éducation à la citoyenneté,
- Préparer le plan de prévention de la violence,
- Proposer des actions pour aider les parents en difficultés, et lutter contre l'exclusion,

Définir un programme d'éducation à la santé, à la sexualité et à la prévention des comportements à risques.

Le CESCE est composé de membres élus au Conseil d'Administration et les partenaires compétents susceptibles de contribuer utilement à la politique éducative et de prévention de l'établissement.

La Commission Hygiène et Sécurité (CHS) :

Instance consultative prévention : La CHS a pour missions de :

- Promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels,
- Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement,
- S'intéresser aux conditions de travail des élèves et des personnels,

Effectuer des études et des enquêtes sur la nature des risques, les accidents qui seront intervenus ou sur le point d'intervenir, ainsi que les moyens pour y remédier.

La Commission Éducative :

Instance consultative de prévention : La commission éducative est composée du chef d'établissement, du conseiller principal d'éducation, du professeur principal de la classe, d'un représentant des parents ainsi que de toute personne qu'elle juge nécessaire pour la compréhension de la situation de l'élève. La commission éducative a pour objectif d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie de l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle cherche, en lien avec l'élève et sa famille, une réponse éducative personnalisée. La commission éducative ne sanctionne pas.

Le Conseil de Discipline :

Instance de sanction : Il est composé du chef d'établissement, de son adjoint, du gestionnaire, de représentants élus des personnels, de représentants élus des parents d'élèves et des élèves, et du conseiller principal d'éducation.

Le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves les sanctions suivantes : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes. Le conseil de discipline délibère à bulletins secrets à la majorité de suffrages exprimés.

Prochaines échéances

RENTREES DES ELEVES

La rentrée pour les seules classes de **6ème—6ème SEGPA et 6ème ULIS** est fixée au **Jedi 1 septembre à 8h30**, appel des classes vers 8h45. Présence au collège jusqu'à 17h10 pour tous. L'emploi du temps de Pronote est en vigueur dès vendredi 2 septembre.

Rentrée des autres classes le **Vendredi 2 septembre** : Accueil par le professeur principal de 8h30 à 10h20. Puis cours selon leur emploi du temps PRONOTE dès 10H20.



JOURNEES D'INTEGRATION

Vendredi 09 septembre : toutes les 6ème

Vendredi 23 septembre : toutes les 3ème

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Mardi 06 septembre

PHOTOS DE CLASSES : Le lundi 19 septembre

EXERCICE DE SECURITE INCENDIE : Le vendredi 30 Septembre

ELECTIONS DES DELEGUES ELEVES: A partir du lundi 26 septembre

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Vendredi 07 Octobre

**Bonne rentrée 2022
au collège Jean Rostand !**